

## Circulaire d'information

**INFCIRC/684**

10 janvier 2007

**Distribution générale**

Français

Original : Anglais

---

# Communication du 11 septembre 2006 de la mission permanente de la République du Kazakhstan concernant le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale signé le 8 septembre 2006

1. Le Secrétariat a reçu une note verbale datée du 11 septembre 2006 de la mission permanente de la République du Kazakhstan auprès de l'AIEA concernant le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale signé le 8 septembre 2006 à Semipalatinsk par les dirigeants du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan.
2. La note verbale et, conformément à la demande qui y est formulée, les informations jointes concernant ce traité, sont reproduites ci-après pour l'information des États Membres.

MISSION PERMANENTE  
DE LA RÉPUBLIQUE DU KAZAKHSTAN  
AUPRÈS DES ORGANISATIONS  
INTERNATIONALES  
1190 Vienne, 23 Felix-Mottl Strasse  
Téléphone : 367 66 57, télécopie : 367-66-57-20  
courriel : [un@kazakhstan.at](mailto:un@kazakhstan.at)

N° 31-22/869

La mission permanente de la République du Kazakhstan auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments à l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de lui demander de faire distribuer aux États Membres de l'Agence les informations ci-jointes concernant le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale signé le 8 septembre 2006 à Semipalatinsk par les dirigeants du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan.

La mission permanente de la République du Kazakhstan auprès des organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler à l'Agence internationale de l'énergie atomique les assurances de sa très haute considération.

Vienne, le 11 septembre 2006

**AGENCE INTERNATIONALE  
DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE**

## **Le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale a été signé à Semipalatinsk (Kazakhstan)**

Le 8 septembre 2006, les ministres des affaires étrangères du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan, et l'ambassadeur du Turkménistan ont signé le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Le Directeur général adjoint de l'AIEA, Yuri Sokolov, le Directeur du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, Tsutomu Ishiguri, des représentants d'organisations internationales et non gouvernementales, et des chefs de missions diplomatiques accréditées au Kazakhstan ont assisté à la cérémonie de signature.

Le document a été signé à Semipalatinsk, ville située non loin du site des essais nucléaires de l'ex-URSS. On a veillé à ce que la signature de ce traité coïncide avec le 15<sup>e</sup> anniversaire de la fermeture du cycle d'essais nucléaires de Semipalatinsk où l'Union soviétique a effectué des essais d'armes nucléaires pendant plus de 40 ans. Le Kazakhstan a régulièrement appuyé la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. La décision de fermer le champ de tir de Semipalatinsk prise par le Président Nursultan Nazarbayev il y a 15 ans, en août 1991, est devenue un événement marquant sur cette voie. Elle revêtait une importance capitale dans la mesure où le Kazakhstan possédait ce qu'il est convenu d'appeler un cycle du combustible nucléaire complet, y compris l'exploitation de mines d'uranium, le traitement d'uranium et la capacité d'effectuer des essais d'armes nucléaires.

La nouvelle zone dénucléarisée d'Asie centrale possède un certain nombre de caractéristiques uniques. Premièrement, elle comprend le Kazakhstan, un État qui, dans le passé possédait le quatrième plus grand arsenal nucléaire. Deuxièmement, c'est la première fois qu'une zone dénucléarisée est créée dans l'hémisphère nord. Troisièmement, ce traité devient le premier accord multilatéral dans le domaine de la sécurité qui rassemble cinq pays d'Asie centrale. C'est également la première fois qu'une zone dénucléarisée est créée dans une région frontalière de deux États dotés d'armes nucléaires.

Les États participants ont l'obligation d'interdire la production, l'acquisition et le déploiement d'armes nucléaires et de leurs composants, ainsi que de tout autre dispositif nucléaire explosif. Dans le même temps, ce traité n'interdit pas l'utilisation de l'électronucléaire à des fins pacifiques.

Le travail sur la rédaction du traité a duré neuf ans, avec l'assistance active et sous les auspices des Nations Unies. Cette initiative est une contribution collective des pays d'Asie centrale à la sécurité mondiale et régionale, au processus de désarmement et à la non-prolifération nucléaires, et revêt une importance particulière dans le contexte de la campagne mondiale de lutte contre le terrorisme et des efforts destinés à empêcher que des armes de destruction massive ne tombent dans les mains de terroristes. La Russie et la Chine ont déjà exprimé leur appui pour l'attitude des États de la région de l'Asie centrale. Des zones exemptes d'armes nucléaires similaires ont été créées en Amérique latine, en Afrique, dans la région du Pacifique et en Asie du Sud-est et rassemblent plus de 100 pays.